



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 130-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.325

Déposée le : 04.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Widmer (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Esseiva (Bern, PLR)
Bühler (Romont BE, Le Centre)
Saïd (Biel/Bienne, PS)
Grosjean (Bern, PVL)
Gerber (Reconvilier, PEV)
von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S)
von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)
Kohli (Wabern, Le Centre)
Jeanneret (St-Imier, PLR)
Müller (Langenthal, PS)
Jordi (Bern, PS)
Pauli (Nidau, PLR)
Heyer (Perrefitte, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1292/2025 du 26 novembre 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Des classes bilingues dans tout le canton de Berne / Zweisprachige Klassen im ganzen Kanton Bern

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre toutes les mesures législatives et financières nécessaires afin que des classes bilingues puissent être proposées à l'avenir dans toutes les communes du canton. L'ouverture de telles classes ne doit plus dépendre de l'initiative ou des moyens financiers de certaines communes, mais faire partie de l'« offre de base » de l'école obligatoire – pour autant qu'une commune le souhaite.

Der Regierungsrat wird beauftragt, alle gesetzgeberischen und finanziellen Notwendigkeiten anzugehen, damit bilinguale Klassen in Zukunft in allen Gemeinden des Kantons möglich sind. Die Eröffnung solcher Klassen soll nicht mehr von der Initiative oder finanziellen Potenz einzelner Gemeinden abhängig sein, sondern – wenn in einer Gemeinde gewünscht – zum «Basisangebot» der Volksschule gehören.

Développement :

Alors que Bienne mène avec succès sa Filière Bilingue (FiBi) depuis 2010, une expérience scolaire similaire dans la ville de Berne prendra fin en 2026 après sept ans d'existence. Ainsi, la capitale du canton bilingue perd à nouveau son principal projet vitrine en matière de bilinguisme.

Cette décision est également maladroite du point de vue institutionnel : la ville de Berne est la ville fédérale et aussi la capitale de notre canton bilingue. Elle envoie un mauvais signal à la minorité francophone du canton et à la Suisse romande. Ce choix ne contribue en rien à la valorisation ni à l'importance de l'enseignement (précoce) du français dans le canton et à l'échelle nationale.

À la page 9 du rapport sur la mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la Vision 2030 (Lignes directrices de la politique gouvernementale 2023–2026), débattu lors de la session d'été du Grand Conseil, le Conseil-exécutif souligne l'importance du bilinguisme pour le canton. Parmi les priorités de développement fixées dans l'objectif 4 (Le canton de Berne nourrit sa diversité et exploite le potentiel du bilinguisme), on peut notamment lire : « Dans son rôle de trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, le canton en courage le bilinguisme et tire profit de la chance que représente cette spécificité. Il soutient des projets, notamment dans le domaine de la formation, et intensifie son engagement pour des démarches de coopération économiques et culturelles. » Et encore : « Le canton modernise et redéploie ses services et ses institutions dans la partie francophone et bilingue du canton. » On peut également lire : « Dans le domaine du bilinguisme, le système de contributions fédérales et cantonales continue de permettre le soutien de nombreux projets, notamment dans le domaine des écoles, des échanges linguistiques, des hôpitaux et de l'administration cantonale. » La ClaBi de la ville de Berne est également citée parmi les projets à succès.

Au vu de ces déclarations, il paraît étrange que, dans un canton officiellement bilingue comme celui de Berne, l'existence de classes bilingues dépende encore de la capacité financière ou de la volonté de mener des projets pilotes sans perspective claire. Si le canton prend ses objectifs au sérieux, il doit assumer activement la promotion de l'enseignement bilingue (Classes bilingues / Filières bilingues).

Les autrices et auteurs de la présente motion estiment que l'avenir des classes et filières bilingues passe par la création, par le canton, de conditions permettant d'intégrer ces classes à l'offre de base de l'école obligatoire. Les communes qui souhaitent ouvrir de telles classes ne devraient plus avoir à lancer des projets pilotes. Il devrait leur suffire de démontrer un besoin suffisant auprès du canton, qui leur apporterait alors le soutien nécessaire à la mise en place d'une telle offre, et, en cas de succès, à son développement ultérieur. Idéalement, ces classes seraient intégrées ou incluses dans les structures scolaires existantes.

Les classes bilingues ne doivent et ne peuvent pas seulement intéresser des villes comme Berne ou Bienne. Une telle offre pourrait également susciter un réel intérêt dans le Jura bernois. Il en va de même pour le Pays de Gessenay, où de nombreux parents allophones ou plurilingues souhaiteraient scolariser leurs enfants dans une telle filière. Les classes bilingues peuvent constituer un avantage stratégique pour une commune – et être, dès lors, plus attractives qu'on pourrait le penser à première vue.

Während Biel seit 2010 ihre Filière Bilingue FiBi erfolgreich führt, wird ein analoger Schulversuch in der Stadt Bern nach 7 Jahren Mitte 2026 beendet. Damit verliert die Hauptstadt des zweisprachigen Kantons sein bilinguales Aushängeschild schon wieder.

Der Entscheid ist auch staatspolitisch ungeschickt, die Stadt Bern ist Bundesstadt und auch Hauptstadt unseres zweisprachigen Kantons. Es ist ein schlechtes Zeichen gegenüber der frankophonen Minderheit im Kanton und gegenüber der welschen Schweiz. Es ist mit Blick auf die Diskussion um den Wert und die Wichtigkeit des (Früh-)Französischunterrichts im Kanton und in der ganzen Schweiz kaum förderlich.

Auf Seite 9 des Berichts zur Umsetzung der strategischen Ziele und der Vision 2030 (Richtlinien der Regierungspolitik 2023–2026), den der Grosse Rat in der Sommersession behandelt, unterstreicht der Regierungsrat die Wichtigkeit der Zweisprachigkeit für den Kanton. Als Entwicklungsschwerpunkte unter Ziel 4 (Der Kanton Bern pflegt seine Vielfalt und nutzt das Potenzial der Zweisprachigkeit.) formuliert er unter anderen: «Als Brückenkanton zwischen der deutsch- und der französischsprachigen Schweiz fördert er die Zweisprachigkeit und nutzt sie verstärkt als Chance. Er unterstützt Projekte namentlich im Bildungsbereich und setzt sich verstärkt für wirtschaftliche und kulturelle Kooperationen ein.» Und: «Der Kanton modernisiert und reorganisiert seine Dienstleistungen und Institutionen im französisch- und zweisprachigen Teil des Kantons.» Weiter ist da zu lesen: «Im Bereich der Zweisprachigkeit ermöglicht das System der Bundes- und Kantonsbeiträge weiterhin die Unterstützung zahlreicher Projekte, insbesondere in den Bereichen Schulen, Sprachtausch, Spitäler und Kantonsverwaltung.» Auch wird die ClaBi in der Stadt Bern als eines der Erfolgsprojekte genannt.

Mit Blick auf diese Äusserungen mutet es seltsam an, dass im zweisprachigen Kanton Bern bilinguale Klassenzüge von der finanziellen Potenz und/oder von deren Interessen, einen Schulversuch ohne klare Perspektiven durchzuführen, abhängt. Vielmehr müsste der Kanton, wenn es ihm mit seinen Zielen ernst ist, die aktive Förderung des zweisprachigen Unterrichts (Classes Bilingues / Filières bilingues) übernehmen.

Die Vorstossenden sehen die Zukunft von zweisprachigen Klassen und Schulzügen darin, dass der Kanton die Möglichkeiten schafft, dass solche Klassen künftig zum Grundangebot der Volksschule gehören. Gemeinden, die solche Klassen(züge) eröffnen wollen, sollen keine Pilotprojekte und Schulversuche mehr initiieren müssen. Vielmehr sollen sie dem Kanton ein (genügendes) Bedürfnis nachweisen können und danach die nötige Unterstützung erhalten, um ein solches Angebot in der Gemeinde regulär auf- und, bei Erfolg, später auszubauen. Idealerweise wären solche Klassen in bestehende Schulstrukturen integriert oder inkludiert.

Denn zweisprachige Klassen können und müssen nicht nur für Städte wie Bern oder Biel interessant sein. Auch im Berner Jura könnte ein solches Angebot auf Interesse stossen. Genauso, wie im Saanenland, wo viele fremd-/mehrsprachige Eltern ihre Kinder in einen solchen Klassenzug schicken möchten. Zweisprachige Klassen können zum Standortvorteil werden – und damit für mehr Gemeinden interessant, als man vermuten würde.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif attache une grande importance au bilinguisme cantonal et est conscient du rôle spécifique du canton de Berne en tant que trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Il peut donc comprendre les demandes des autrices et auteurs de la motion.

Le bilinguisme est défini comme objectif stratégique (« Diversité et bilinguisme ») dans le programme gouvernemental de législature 2026-2029. Le Conseil-exécutif s'engage en faveur de la promotion du bilinguisme et soutient des projets en la matière. Depuis 2020, il met en effet des ressources financières à disposition pour promouvoir le bilinguisme à l'échelle du canton. Grâce aussi à l'ajout des aides fédérales destinées aux cantons plurilingues, en place depuis 2011, le canton de Berne a pu soutenir de nombreux projets bilingues, lesquels ont contribué à

faire vivre le bilinguisme dans la formation à plusieurs niveaux (école obligatoire, écoles moyennes, formation professionnelle et enseignement supérieur). La filière bilingue à Bienne et les classes bilingues de la Ville de Berne ont également bénéficié d'un soutien financier.

La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) s'engage pour un bilinguisme vivant dans les classes et a déjà mis sur pied une offre variée de promotion du bilinguisme dans le domaine de la formation. « VABENE » en est un exemple : les écoles francophones du canton de Berne reçoivent du matériel pour l'enseignement bilingue dans le cadre d'un projet mené par la PHBern. Du matériel d'enseignement adapté fait en effet souvent défaut pour les projets scolaires bilingues, car les moyens d'enseignement rédigés dans l'autre langue sont généralement trop exigeants. C'est pourquoi, en 2020, les cantons du Valais, de Berne et de Neuchâtel se sont accordés, dans le cadre du projet « VABENE », sur l'objectif de créer 32 séquences d'enseignement immersives à partir de toutes les disciplines non linguistiques, sur la base du Plan d'études romand (PER) (matériel didactique romand pour l'enseignement de l'allemand par immersion partielle aux cycles 1 et 2). L'INC soutient également, en tant qu'offre importante pour la mise en œuvre du bilinguisme dans les écoles, le projet « Immersion autrement », mené par la PHBern et la PH FHNW, qui s'occupe de la mobilité des enseignantes et enseignants. Un autre exemple, qui va dans le sens de la demande des autrices et auteurs de la motion, est le projet de la PHBern « En Route für den bilingualen Unterricht », soutenu par l'INC. À compter de l'automne 2026, les établissements germanophones de la scolarité obligatoire qui le souhaiteront pourront être accompagnés pendant trois ans dans la mise en place d'un enseignement immersif. Ils seront soutenus dans la promotion ciblée du plurilinguisme au sein de leur école.

La revendication principale de la présente motion est que toutes les communes soient à l'avenir en mesure de proposer des classes bilingues. Pour que des filières entièrement bilingues puissent faire partie intégrante de l'offre de base de l'école obligatoire, les bases légales devraient être modifiées. En 2024, le Conseil-exécutif a chargé la Chancellerie d'État d'élaborer une loi cantonale sur les langues et le bilinguisme. Le rapport d'évaluation de la Chancellerie d'État au Conseil-exécutif, daté du 20 novembre 2024 et faisant suite à la motion Roulet 063-2022, laquelle demandait une base légale sur le bilinguisme en complément à la législation sur le statut particulier, met en avant différentes pistes, qui seront approfondies dans le cadre du projet législatif. Le Conseil-exécutif prévoit d'examiner si et comment la promotion du bilinguisme dans le domaine de la formation peut être renforcée par une nouvelle loi sur les langues. L'ampleur et la forme exacte d'éventuelles dispositions légales seront examinées dans une phase ultérieure. Par ailleurs, des réflexions stratégiques sur la mise en place de classes bilingues sont incluses dans l'évaluation et le développement de la Stratégie de la formation.

Le Conseil-exécutif reconnaît le potentiel des cursus bilingues. Il propose au Grand Conseil d'adopter la présente motion sous forme de postulat et examinera les possibilités légales de création de classes bilingues. Les écoles ou les communes intéressées peuvent aujourd'hui déjà se lancer sur la voie de l'enseignement bilingue ou en immersion, sur la base de l'article 9a, alinéa 3 de la loi sur l'école obligatoire. La Direction de l'instruction publique et de la culture les soutient dans cette démarche.

Destinataire
– Grand Conseil